Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Superviseure ou superviseur des soins à domicile et en milieu communautaire
Ministère : Santé

Localité : Pangnirtung

Référence : 10-02-250-098LA

Type d'emploi : Poste permanent

Salaire : De 103 662 $ à 117 644 $ par année (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 $ **-** 34 455 $ par année
Syndicat : Ce poste est régi par la convention du Syndicat des employés du Nunavut (SEN).
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.
Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Il s'agit d'un poste de nature très délicate; par conséquent, une vérification satisfaisante du casier judiciaire et des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables est requise.

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

Sous l'autorité de la ou du gestionnaire des soins à domicile et en milieu communautaire et en collaboration avec la superviseure ou le superviseur des programmes de santé et le personnel infirmier en santé communautaire, la superviseure ou le superviseur des soins à domicile et en milieu communautaire fournit des services de soins infirmiers et de soutien aux membres de la population, à tous les stades de la vie, pour leur permettre de demeurer dans leur foyer et les aider à fonctionner de façon optimale au quotidien. Elle ou il supervise également les formations et encadre le personnel des soins à domicile et en milieu communautaire dans les localités sous sa responsabilité.

La ou le titulaire du poste garantit la prestation de soins infirmiers, de services de gestion des cas et de services de soutien de qualité, à domicile ou ailleurs dans la localité, de façon à aider les clientes et clients à fonctionner de façon optimale et à leur éviter d'être placés dans un établissement de soins. Elle ou il chapeaute également les formations et gère le personnel des soins à domicile et en milieu communautaire dans les localités qui lui sont assignées.

De plus, elle ou il assume les responsabilités suivantes : évaluer l'état des clientes et clients qui ont été admis ou réadmis au programme de soins à domicile et en milieu communautaire; élaborer et modifier le plan de soins selon l'évaluation des besoins de la cliente ou du client et le traitement prescrit; mettre en œuvre les plans de soins; évaluer la mesure dans laquelle les besoins de la cliente ou du client en matière de santé sont satisfaits; tenir les dossiers de la clientèle; encadrer le personnel infirmier et les travailleuses et travailleurs en soins à domicile et en milieu communautaire; faire partie de l'équipe des soins à domicile et en milieu communautaire; et s'acquitter de fonctions administratives et d'autres tâches, sur demande et au besoin.

Pour que son dossier soit étudié, la candidate ou le candidat doit posséder un baccalauréat en soins infirmiers ou en sciences infirmières, ou un diplôme en soins infirmiers ainsi que cinq (5) années d'expérience. Une (1) année d'expérience en encadrement et une (1) année d'expérience récente dans le domaine des soins infirmiers à domicile et en milieu communautaire sont minimalement requises. La personne idéale possède deux (2) années d'expérience en encadrement et deux (2) autres en soins infirmiers à domicile. Des exceptions pourraient être faites pour les Nunavummiutes et Nunavummiuts et les diplômées et diplômés du programme de soins infirmiers du Nord du Collège de l'Arctique du Nunavut.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse Latienza@gov.nu.ca
Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, qui favorise la compréhension et la satisfaction des besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut.
- Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude du dossier d'une candidate ou d'un candidat.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 1000, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Téléphone : 867 975-8600 ext 5012
Sans frais : 1 800 663-5738
Télécopieur : 867 975-7195
Courriel : Latienza@gov.nu.ca

Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Les candidates et candidats doivent être inscrits auprès de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ou pouvoir s'y inscrire; savoir travailler efficacement dans un environnement interculturel en veillant au respect des valeurs sociétales inuites dans les interactions entre la clientèle et le personnel et en adaptant les pratiques cliniques en conséquence; détenir un permis de conduire valide, de même qu'une attestation de compétences en RCR de niveau ISS (renouvèlement annuel obligatoire); et posséder d'excellentes compétences en communication ainsi qu'en évaluation. Le fait de posséder un certificat en soins des plaies, en traitement du diabète, en soins palliatifs, en soins spécialisés pour les pieds ou en perfusion intraveineuse périphérique et centrale est également un atout. Les candidates et candidats doivent en outre pouvoir enseigner et communiquer efficacement sur une base individuelle ou en groupe dans un environnement interculturel et savoir travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire. La connaissance des dynamiques communautaires et de la culture inuite ainsi que la maitrise à l'oral et à l'écrit d'au moins deux des langues officielles du territoire constituent également des atouts.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français.

La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimajatuqangit est aussi un atout.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse Latienza@gov.nu.ca
Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, qui favorise la compréhension et la satisfaction des besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut.
- Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude du dossier d'une candidate ou d'un candidat.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 1000, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Téléphone : 867 975-8600 ext 5012
Sans frais : 1 800 663-5738
Télécopieur : 867 975-7195
Courriel : Latienza@gov.nu.ca